

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 11 JUIN 2015**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

**Présidence** : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

**Présents** : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER, M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mmes DUCHON, CHENEVIER, VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, DUSSEAUX, Mme AUBONNET, MM. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, Mme DJAOUANI, M. FUGAGNOLI, Mme BULLIER, M. GUYARD, Mme RARRBO, MM. GUERSON, BLANES, Mme DECOSSE-GUIHARD, M. DURAND, Mmes OGER, DESJARDINS, BRAUN.

**Absents excusés** : M. QUINTARD pouvoir à M. DO LAGO DANTAS DE MACEDO,  
Mme CHENEVIER pouvoir à M. CHAMAYOU jusqu'au point n° 4 inscrit à l'ordre du jour,  
M. COUTON pouvoir à M. OUDIOT jusqu'au point n° 19 inscrit à l'ordre du jour,  
Mme CAILLON pouvoir à Mme ARANEDER,  
Mme du MESNIL pouvoir à M. FUGAGNOLI,  
M. GUERSON pouvoir à Mme OGER pour les points n° 9 et n° 10 inscrits à l'ordre du jour,  
M. DOUBLET pouvoir à Mme BRAUN.

**Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales** : M. DEBAIN, Maire pour le compte administratif 2014 de la Commune et pour le compte administratif 2014 du service de l'assainissement (points n° 4 et n° 5).

**Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales** : M. HEMET pour le point n° 10.

**Secrétaire**: Mme RARRBO.

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Après avoir désigné Mme RARRBO comme secrétaire de séance.

**Adoption à l'unanimité**

- **Entend** Monsieur le Maire indiquant le retrait de l'ordre du jour de la délibération Ref 2015/06/21 ayant pour objet l'attribution d'un marché public pour la fourniture et la maintenance de copieurs multifonctions – autorisation donnée au Maire de signer les pièces du marché.

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2015.

**Adoption à l'unanimité**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2015.

**Adoption à l'unanimité**

- Réf. : 2015/06/1

**OBJET : Compte de gestion 2014 de la Commune**

**Article unique : Approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal établi pour la Commune.

- Réf. : 2015/06/2

**OBJET : Compte de gestion 2014 du service de l'assainissement.**

**Article unique : Approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal établi pour le service de l'assainissement.

- Réf : 2015/06/3

**OBJET : Election d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement.**

**Article 1 : Décide à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu chargé de présider la séance lors de l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement pour l'exercice 2014.

**Article 2 : Désigne à l'unanimité** Madame RICART-BRAU, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement de l'exercice 2014.

- Réf : 2015/06/4

**OBJET : Compte administratif 2014 de la commune.**

**M. le Maire sorti avant le vote de ce point.**

**Article unique : Approuve avec 24 voix pour et 8 voix contre (Mmes BRAUN, DESJARDINS, M. DOUBLET, M. BLANES, Mme DECOSSE GUIHARD, MM. DURAND, GUERSON et Mme OGER)** le compte administratif 2014 de la Commune, lequel présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2014	24 357 356.60 €	4 453 964.94 €	0.00 €
DEPENSES exercice 2014	22 327 587.97 €	3 255 924.14 €	2 819 295.11 €
Résultat	2 029 768.63 €	1 198 040.80 €	- 2 819 295.11 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2013	3 398 369.00 €	4 926 533.29 €	
RESULTAT EXERCICE	5 428 137.63 €	6 124 574.09 €	

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, plus que des questions, c'est un sentiment général. Il fait un peu chaud ce soir pour discuter vraiment finances. Le public présent attend qu'on traite d'autres délibérations. Et puis, en fait, ça tombe bien parce que commenter le compte administratif aujourd'hui, ça a une importance moindre puisque c'est avec le compte administratif et avec les résultats du compte administratif qu'on doit en théorie bâtir le Budget. Or, le Budget a déjà été bâti, il a déjà été voté. On a déjà voté une reprise anticipée du compte administratif et donc aujourd'hui l'analyse de ce qui est présenté, ça ne

*l'avait pas été fait en temps et en heure avant le budget, et puis aujourd'hui ça ne sert pas à grand-chose, puisqu'on ne peut pas l'utiliser pour bâtir un Budget Primitif. Sinon, j'aurais pu effectivement vous questionner sur le produit des services, c'est + 10%, donc ça veut dire que soit la population saint-cyrienne augmente de façon très conséquente, soit on fait peser sur la population une charge supérieure, mais là aussi, je crois que le prochain...enfin le déroulement du Conseil Municipal va nous montrer que l'augmentation des services va devenir une règle sur Saint-Cyr.*

*J'aurais pu aussi vous interroger sur les frais d'études, vous l'avez mentionné Monsieur BUONO, on prévoit 840 000 € de frais d'études, on en réalise 160 et on engage à hauteur de 140. Ca veut dire que si tout s'était bien passé, on aurait à peine fait 50 % de notre budget en études sur la ville, c'est dommage, c'est pas assez, on l'a évoqué longtemps, vous l'avez dit vous-même, les services n'étaient pas assez dotés en personnel, voilà, je pense qu'il aurait peut-être fallu doter les services en personnel, il aurait peut-être fallu même faire appel à un service extérieur, de manière à ce que ces 800 000 € soient plus largement utilisés, ils ne l'ont pas été, ça fait 400 000 € d'études non faites en 2014.*

*Après l'acquisition de mobilier et de matériel, alors c'est vrai qu'il n'y a pas une ligne fond de réserve pour les événements futurs à venir, c'est compréhensible de garder de l'argent quand on envisage de faire des réalisations dans les 2 ans, dans les 3 ans, ça peut diminuer le recours à l'emprunt. Ça fait quand même un certain nombre d'années qu'on dit que la poire est un petit peu grande et on aurait peut-être pu la répartir autrement et aujourd'hui on avait 9 600 000 € d'acquisition de matériel, on en a fait 2 600 000 € et on en a engagé non réalisés 2 500 000 €. Ca veut dire que ces 9 600 000 € sont bien au chaud, alors peut-être qu'il faut en garder, mais peut-être qu'il faut là aussi accélérer un certain nombre d'acquisition de matériel. C'est le genre de débat qu'on aurait pu avoir si le compte administratif 2014 avait été présenté en temps et en heure, ça nous aurait permis à l'époque de vous faire ces commentaires-là de façon plus précise, d'essayer de vous expliquer que sur votre Budget Primitif on pouvait baisser la charge des Saint-Cyriens ou on pouvait en limiter l'augmentation,...Le grand reproche qu'on fait à la municipalité, qu'on fait à cette mandature, c'est qu'il y a une espèce d'omerta, une espèce de transmission d'informations qui se fait mal, qui se fait très mal, des documents de débat d'orientation budgétaire qui doivent être fournis aux conseillers municipaux 5 jours avant et qui ne le sont pas, qui sont fournis 3 jours après ou 2 jours après, ce n'est pas comme ça qu'on concevait la façon de travailler.*

*Ce soir c'est un petit peu caduque ce débat sur l'investissement, sur le fonctionnement 2014. J'espère que dans les mois à venir ou dans les années à venir on saura travailler différemment. En tout cas, nous avons voté contre votre Budget 2014, donc là on votera contre le budget administratif, contre le compte administratif. »*

**Madame DESJARDINS :**

*« Oui, tout d'abord je voudrais une précision, parce que je pense qu'il y a une coquille dans les documents au niveau des intérêts de la dette. Je voudrais savoir : nous donner sur un tableau qui s'appelle : dépenses de fonctionnement, au chapitre 66 : intérêts de la dette réalisés 2014 - 213 063 € et puis dans l'état de la dette au 31 décembre 2014 vous mettez les intérêts à 214 638,04 €. Je pense qu'il y a une coquille, ou alors il y a une explication que je ne connais pas. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Il y a une explication que je ne connais pas non plus, on va voir si c'est une coquille ou s'il y a une subtilité. »*

**Madame DESJARDINS :**

*« Par contre dans le M14 il y a bien indiqué 213 062 €. »*

**Monsieur BUONO :**

*« C'est elle qui fait foi. »*

**Madame DESJARDINS :**

« Ca c'est la première remarque. Je n'ai pas vérifié tous les autres chiffres, de toute façon ici c'est le compte administratif, donc c'est vrai que c'est un petit peu trop tard. Ca ne sert à rien de vous faire des commentaires, puisque c'est trop tard et de toute façon vous ne tenez jamais compte de ce qu'on vous dit. Nous avons aussi voté contre le budget, donc logiquement nous voterons contre ce compte administratif. »

---

**• Réf : 2015/06/5**
**OBJET : Compte administratif 2014 du service de l'assainissement.****M. le Maire sorti avant le vote de ce point.**

**Article unique : Approuve avec 29 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRAUN, DESJARDINS, M. DOUBLET)** le compte administratif 2014 du service de l'assainissement, lequel présente les résultats suivants :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES exercice 2013	185 481.73 €	92 252.82 €	0.00 €
DEPENSES exercice 2013	149 082.29 €	77 117.40 €	8 658.72 €
Résultat	36 399.44 €	15 135.42 €	8 658.72 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2012	128 060.50 €	474 610.58 €	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>164 459.94€</b>	<b>489 746.00€</b>	

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, j'ai une question sur cette partie du séparatif qui est toujours récurrente. On fait du séparatif, mais on l'emmène jusqu'où ? Le séparatif est destiné à séparer les eaux usées des eaux pluviales, les eaux usées allant au Carré de la Réunion et le séparatif étant sensé aller dans un endroit qui permettrait l'écoulement dans la nappe phréatique sans traitement, et aujourd'hui à ma connaissance cette localisation n'est pas faite. Alors, je me rappelle les grands débats avec André NOIR et aujourd'hui on a avancé comment ? Parce que ma crainte c'est que les communes créent du séparatif, mais en fait pour rien. Alors, si on entrevoit une solution c'est bien de faire du séparatif, si il faut refaire la partie assainissement propre, quitte à ouvrir, autant faire du séparatif, mais aujourd'hui on envisage une issue à quelle échéance ? »

**Madame BRAU :**

« Alors, je n'aurais pas de date précise à donner, mais en effet les différents syndicats qui travaillent autour de la question sont dans des phases de grosse restructuration au niveau notamment du réaménagement du Ru de Gally, de ce genre d'endroits, où en effet à termes, l'idée c'est de pouvoir les rejeter sans que cela ne soit nuisible. Aujourd'hui on n'est pas prêts. »

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, mais aujourd'hui, enfin dans le souvenir que j'en ai qui doit dater d'il y a 4 ans ou 5 ans, c'est le bassin de rétention primaire qui manquait, celui qui avait été sélectionné au niveau du canton n'avait pas reçu l'assentiment préfectoral, le Préfet le trouvant trop petit pour l'avenir. Mais aujourd'hui, si on n'a pas de solution, est-ce qu'il ne faut pas remettre ce point-là à l'ordre du jour, utiliser un bassin de rétention peut-être trop petit pour l'avenir, mais utile aujourd'hui ? Parce que là, ça ne sert à rien, on prévoit l'avenir, mais on prévoit l'avenir on ne sait pas pourquoi, pour quoi faire, et on engage un certain nombre de financements qui entre guillemets aujourd'hui ne servent à rien. »

**Madame BRAU :**

« Alors, ils ne servent à rien aujourd'hui à l'instant X, l'objectif est plutôt à 40-50 ans et en ce sens ça sert à quelque chose. Une maison quand on la construit, on la construit avec un réseau séparatif pour les 30 et 40 années à venir. Quand on refait un réseau d'assainissement avec le coût que cela représente, on le fait pour les 30 à 40 années à venir. »

**Monsieur GUERSON :**

« Bon, donc toujours pas de bassin de rétention à la hauteur de nos espérances. »

- Réf : 2015/06/6

**OBJET : Affectation du résultat du Compte administratif 2014 de la commune.**

**Article unique:** Confirme avec 25 voix pour, 3 voix contre (Mmes BRAUN, DESJARDINS, M. DOUBLET) et 5 abstentions (M. BLANES, Mme DECOSSE GUIHARD, MM. DURAND, GUERSON et Mme OGER) l'affectation du résultat telle que présentée dans la délibération n° 2015/03-2/2 du 25 mars 2015, soit :

report du résultat d'investissement excédentaire :

« résultat d'investissement reporté » : 6 124 574.09 € - compte 001

report du résultat de fonctionnement :

« résultat de fonctionnement reporté » : 2 900 000.00 € - compte 002

Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 528 137.63 € - compte 1068

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, ou plutôt une explication de vote. Lors de la délibération qui avait acté la reprise anticipée du compte administratif, nous nous étions abstenus. Il n'y a pas de raison aujourd'hui de voter différemment. »

**Madame DESJARDINS :**

« Eh bien, nous, nous resterons aussi dans notre logique et nous voterons contre. »

- Réf : 2015/06/7

**OBJET : Affectation du résultat du Compte administratif 2014 du service de l'assainissement.**

**Article unique :** Confirme avec 30 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRAUN, DESJARDINS, M. DOUBLET) l'affectation du résultat telle que présentée dans la délibération n° 2015/03-2/3 du 25 mars 2015 soit :

report du résultat d'investissement excédentaire :

« résultat d'investissement reporté » : 489 746.00 € - compte 001

report du résultat d'exploitation :

« résultat d'exploitation reporté » : 164 459.94 € - compte 002

- Réf : 2015/06/8

**OBJET : Attribution des subventions aux associations locales pour 2015.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité d'accorder dans le cadre du montant global de 286 600 € adopté au Budget Primitif 2015, une subvention annuelle aux associations qui figurent dans le tableau ci-dessous et selon la répartition suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Alternatyv	2 000.00
Club au fil des ans	1 000.00
Club de rugby de Saint-Quentin-en-Yvelines	1 000.00

Croix Rouge	2 200.00
Du Fun pour tous	2 000.00
Génération 2000	300.00
Guides et Scouts d'Europe	1 500.00
Hôtel Social Saint Yves	600.00
La Luso	2 000.00
Les Restaurants du Cœur	2 000.00
Les Saint-Cyriennes	3 000.00
Masc Athlétisme	1 000.00
OASIS	8 000.00
Secours Catholique	1 500.00
Secours Populaire Français	1 500.00
SOS Victimes 78	300.00
Union Musicale	5 500.00
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	2 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>37 400.00</b>

**Article 2 :** Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2015.

**Monsieur BLANES :**

*On constate que certaines associations n'apparaissent pas dans cette liste, par exemple Le Tennis et d'autres. Est-ce qu'il s'agit de dossiers manquants ou non fournis, ou est-ce une volonté de votre part de ne pas leur accorder de subventions ? »*

**Monsieur BUONO :**

*« Alors, il y a à la fois des dossiers manquants ou non fournis et il y aura une deuxième journée de vote de subventions au Conseil Municipal de début juillet, justement pour prendre en compte celles qui étaient en retard etc. »*

• **Réf : 2015/06/9**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Avenir Football Club Saint-Cyrien.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité d'accorder à l'association Avenir Football Club Saint-Cyrien, une subvention pour l'année 2015 d'un montant de 41 000 €.

**Article 2 :** Décide de mensualiser le versement de la subvention attribuée à l'association Avenir Football Club Saint-Cyrien selon les conditions suivantes :

dans l'attente du vote du budget primitif pour l'année 2016, le montant mensuel versé représentera le 1/12 de celui de la subvention versée pour l'année 2015 soit :

Janvier 2016 : 3 417 €

Février 2016 : 3 417 €

Mars 2016 : 3 417 €

Avril 2016 : 3 417 €

après le vote du budget primitif de l'année 2016, en fonction du montant de la subvention attribuée à ladite association, le versement mensuel sera réajusté pour les mois restants.

**Article 3 :** Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2015.

- Réf : 2015/06/10

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC).**

**M. HEMET sorti pour ce point**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide avec 32 voix pour** d'accorder dans le cadre du montant global de 286 600 € adopté au Budget Primitif 2015, une subvention annuelle de 1 500 € à l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC).

**Article 2 : Précise** que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2015.

- Réf : 2015/06/11

**OBJET : projet de vente de la parcelle cadastrée en section AC n° 121 à l'Association Socio-Culturelle des Musulmans de Saint-Cyr-l'Ecole et de Fontenay-le-Fleury, pour la construction d'un équipement culturel.**

**Article 1<sup>er</sup> : Emet avec 30 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRAUN, DESJARDINS, M. DOUBLET) un avis favorable** au principe de la vente du terrain cadastré en section AC n° 121 à l'Association Socio-Culturelle des Musulmans de Saint-Cyr-l'Ecole et de Fontenay-le-Fleury pour permettre la construction d'un équipement culturel, suivant le plan local d'urbanisme en cours de révision.

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches juridiques et administratives pour parvenir à un compromis de vente qui sera soumis au Conseil Municipal.

**Monsieur DURAND :**

*« Déjà nous nous réjouissons que ce projet avance enfin, tant c'est vrai qu'il était ni digne, ni conforme aux règles de sécurité minimum qu'une activité culturelle soit exercée dans des lieux qui ne sont pas aménagés à cet effet, et en particulier des sous-sols.*

*A lire votre note de synthèse, nous croyons comprendre que sur le sujet vous avancez de concert avec la commune de Fontenay, est-ce que vous pouvez juste nous le confirmer, parce qu'il y a eu des discussions sur les différents terrains. Bon, je crois que c'est un début de réponse ... »*

**Monsieur le Maire :**

*« Alors, de concert, si c'est un concert il y a des couacs, parce que vous savez qu'il y a eu un changement de municipalité à Fontenay, donc changement de projets. Au départ cette implantation devait être de l'autre côté de la rue, sur un terrain qui était à Saint-Cyr, mais qui appartenait à la municipalité de Fontenay. La municipalité de Fontenay a d'autres projets sur ces terrains-là, donc il ne nous restait que la possibilité, puisque la parcelle AC121 est non seulement à Saint-Cyr, mais appartient à la commune de Saint-Cyr, de céder cette parcelle.*

*Si vous regardez le plan, vous avez à côté la parcelle AC112 qui fait environ 500 m<sup>2</sup>. Cette parcelle appartient à l'Immobilière 3F, l'Immobilière 3F nous a par deux fois envoyé, en 2013 et en 2014, un courrier nous demandant de mettre fin au bail de l'appartement dans le quartier Gérard Philipe. Cet appartement, on leur a demandé de sursoir à la fin du bail, de manière à ce que l'on puisse trouver une solution. Donc, j'ai téléphoné au Responsable Départemental de l'Immobilière 3F pour lui demander de vendre la parcelle AC112 à l'association. Il a demandé à son Conseil d'Administration qui a dit non. Donc, je l'ai rappelé et je lui ai demandé si son Conseil d'Administration accepterait de le vendre à la Mairie ? J'attends sa réponse. Le fait de rajouter la parcelle AC112 permettrait une constructibilité de 800 m<sup>2</sup>, ce qui serait nettement plus intéressant pour être capable de faire un lieu de culte suffisamment grand. J'attends la réponse de l'Immobilière 3F. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Oui, je vais reprendre derrière mon collègue Monsieur DURAND. Effectivement comme il l'a dit personne ne trouvait admissibles les conditions de la pratique du culte musulman, telles qu'elles l'étaient depuis quelques années à Gérard Philipe et nous sommes tout à fait favorables à ce que*

*dans le respect de la République, on aide l'expression du culte et que les choses se fassent au grand jour et dans des conditions dignes. Pour autant, la question qui a été posée c'est parce qu'à la lecture de la note de synthèse c'était ambiguë. On pouvait comprendre que Fontenay le Fleury était partie prenante, alors qu'on avait d'autres informations venant de Fontenay-le-Fleury qui nous disait un peu le contraire. Donc ce n'était pas pour piéger l'auteur de la délibération, c'était pour avoir une vue réelle.*

*Pour la proposition que vous faites de rachat d'une parcelle à l'Immobilière 3F, on est prêts à vous suivre. En tout cas cette délibération, on va la voter. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Ecoutez, on se revoit au mois de juillet. Moi, d'ici-là je pense que j'aurais la réponse de l'Immobilière 3F. Je souhaite naturellement que ce soit une réponse positive et d'autant plus que le fait d'avoir un bâtiment suffisamment grand ça permettrait effectivement d'avoir une libération des locaux qui sont occupés à l'heure actuelle, parce qu'il n'y a pas simplement des salles de prière, mais il y a aussi besoin de bureaux, donc l'Immobilière 3F qui ne demande que l'évacuation de cet appartement, ne peut être que confortée dans sa démarche, parce que c'est une parcelle dont ils ne peuvent rien faire. Le seul problème c'est que la Ville de Fontenay la veut aussi, le seul problème c'est qu'elle est à Saint-Cyr et que j'ai dit à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture que dans le cadre de la réalisation de projet, sauf si l'Immobilière 3F refuse de vendre cette parcelle à quiconque. Mais que dans le cas où je verrais arriver un projet de vente de cette parcelle à la Ville de Fontenay je préempterai. J'ai demandé de l'aide au Secrétaire Général de la Préfecture et il m'a indiqué que la Ville aura son soutien. »*

**Madame DESJARDINS :**

*« Oui alors maintenant, je comprends beaucoup mieux pourquoi il faut que vous autorisiez à poursuivre les démarches juridiques et administratives, pour parvenir à un compromis. Donc il y a un conflit presque déclaré avec notre voisine Fontenay-le-Fleury.*

*Je voudrais reprendre mon collègue Daniel GUERSON quand il dit que dans le cadre de la campagne nous avons tous défendu l'établissement de ce lieu de culte. Alors, soit vous avez mauvaise mémoire, soit vous ne lisez pas le site de votre équipe qui se présentait aux élections, mais je vous rappelle quand même que j'ai été la cible privilégiée de votre équipe où on parlait tant et plus de la mosquée de Gaëtane pour me démolir et aujourd'hui je vois que oui vous êtes tout à fait d'accord. Alors, c'est vrai il est temps que vous teniez votre promesse de 2008 et celle que vous aviez faite aussi en 2014, mais je voudrais quand même replacer les choses dans leur contexte. Vous m'avez bien assassinée, puisqu'apparemment votre liste n'était pas d'accord sur l'édification de ce lieu de culte.*

*Mais bon on est habitué à vos mensonges, ça ne posera pas de problèmes. Par contre, je voudrais reprendre votre proposition de délibération. Encore une fois, moi je dis qu'on prend le problème à l'envers, parce que déjà le PLU n'est pas remis à jour, donc bien sûr vous le rendrez constructible puisque jusqu'à présent la commune est libre de mettre son PLU comme elle le veut.»*

**Monsieur le Maire :**

*« A l'heure actuelle Madame c'est en zone UI, donc c'est déjà constructible. »*

**Madame DESJARDINS :**

*« Alors pourquoi vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait le rendre constructible ? »*

**Monsieur le Maire :**

*« Non. »*

**Madame DESJARDINS :**

*« De toute façon, là vous nous proposez d'émettre un avis favorable au principe de la vente du terrain, mais vu les problèmes que ça va poser : la configuration du terrain qui n'est pas bien*

*adaptée, je ne sais pas si vous allez réussir à céder et dans quelles conditions, on ne sait pas non plus dans quelles conditions... Donc, la question n'est pas de savoir si je suis favorable à l'édification de ce lieu de culte ou pas, je ne peux pas dire que je n'y suis pas favorable, j'ai été la seule à l'afficher dans mon programme, je vous rappelle, donc j'y suis favorable, mais là je trouve qu'on prend le problème à l'envers. Il nous faudrait déjà être certain que cela puisse convenir, qu'on ait une estimation des domaines et que les tensions soient apaisées avec la commune de Fontenay. Donc, à partir de là nous nous abstenons, mais je répète, je ne suis pas contre le projet d'un lieu de culte pour nos concitoyens musulmans. »*

**Monsieur le Maire :**

*« On attend l'avis des domaines et après rien ne s'oppose à ce que l'on fasse la vente du terrain. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Oui, vous avez mentionné qu'il était en UI et le classement pour les activités industrie, donc effectivement il faut réviser le PLU pour en faire autre chose. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Oui, c'est écrit petits commerces et autres, donc...je pense que ce serait mieux si on changeait. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Si on veut éviter que quelqu'un vienne contester un éventuel permis de construire, modifions le PLU. »*

**Madame BULLIER :**

*« Je voulais me permettre juste de proposer à Madame DESJARDINS de nous dire où elle voulait construire sa mosquée pendant sa campagne, puisque ce terrain ne lui convient pas et qui peut permettre des rivalités avec la commune et qu'elle nous accuse, l'équipe municipale dont je fais partie, de ne pas avoir soutenu ce projet lors de la campagne.*

**Madame DESJARDINS :**

*« Je peux vous répondre. Si vous aviez suivi la campagne attentivement comme le fait tout membre d'une équipe qui se présente, vous le sauriez. »*

• **Réf : 2015/06/12**

**OBJET : Pass Jeunesse.**

**Article 1 : Décide à l'unanimité** la création d'un Pass Jeunesse destiné aux Saint-Cyriens de moins de 26 ans afin qu'ils bénéficient d'une réduction de 50 % applicable au plein tarif pour la piscine, le cinéma et le théâtre Gérard Philipe.

**Article 2 : Indique** que le bénéfice de cette réduction sera accordé sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**Article 3 : Précise** que cette mesure entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Monsieur DURAND :**

*« Le Pass Jeunesse, naturellement nous y sommes très favorables et si les modalités peuvent bien sûr varier à l'infini, c'est ce type de Pass que nous avons proposé en 2014. A l'époque nous avons proposé ce que nous avons appelé un Pass Sport et Culture, dans la mesure où il semblait intéressant de rapprocher les activités sportives et les activités culturelles. Vous l'avez dit cela incite les jeunes à découvrir d'autres activités et ainsi participer un peu plus aux activités de la commune. Alors à l'époque on avait une petite différence puisque dans le Pass que nous avons prévu, on avait une combinaison avec une formule cinéma ,théâtre, piscine, comme vous le proposez, mais également une initiation au sport, donc par rapport à votre carte, l'enfant qui va faire que de la piscine pourra toujours faire que de la piscine et on se disait à l'époque : si on*

*proposait une activité de chaque dans la même formule, l'enfant, pour le coup, qui ne paierait pas pour la deuxième activité pourrait être incité à essayer et peut-être même découvrir le théâtre ou le cinéma, et comme vous l'avez rappelé, à y revenir, abondamment. Donc, c'est quelque chose que nous soutenons absolument avec une petite question pour être sûr de comprendre : Pour le Pass Jeunesse vous ne précisez pas d'âge minimum ? »*

**Monsieur le Maire :**

*« de 0 à 26 ans.... »*

**Monsieur DURAND :**

*« C'est-à-dire que pour des activités par exemple comme la piscine, alors je veux bien que pour le théâtre et le cinéma ce ne sera pas à 18 mois, mais il y a des activités comme la piscine qui peuvent concerner des tout jeunes, alors est-ce que c'est inclus ? »*

**Monsieur GUERSON :**

*« C'est-à-dire qu'un certificat de domicile pour un enfant de 5 ans c'est compliqué, mais on va trouver une solution. »*

• **Réf : 2015/06/13**

**OBJET : Subvention accordée aux classes transplantées.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Conformément à la délibération n° 2013/04/9 du 18 avril 2013 susvisée, **décide à l'unanimité** d'accorder une subvention de 4,40 € par jour et par enfant pour les écoles élémentaires organisant une classe d'environnement durant l'année scolaire en cours, pour un montant total de subvention de **2 622,40 €** tel que cela est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Etablissements	Montant de la subvention	Coût du séjour
Ecole Jean Jaurès (du 2 au 6 février 2015)	4.40 € / 75 élèves / 5 jours = 1 650 €	Neauphle : (classe équestre) 180 € X 75 élèves = 13.500 €
Ecole Irène Joliot Curie (du 4 au 5 juin 2015)	4.40€ / 48 élèves / 2 jours = 422,40 €	Puy du Fou 130 € X 48 élèves = 6 240 €
Ecole Romain Rolland (du 30 mars au 3 avril 2015)	4.40€ / 25 élèves / 5 jours = 550 €	Domaine de Chevillon (classe équestre) 320 € X 25 élèves = 8 000 €
<b>Montant total</b>	<b>2 622,40 €</b>	<b>27 740 €</b>

**Article 2 :** Précise que les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2015.

**Madame DESJARDINS :**

*« Ma question concerne l'indemnité journalière. On ne la réévalue pas ? C'est toujours à 4,40 € ? »*

**Monsieur LANCELIN :**

*« Non, on ne la réévalue pas. »*

• **Réf : 2015/06/14**

**OBJET : Convention de réciprocité relative à la scolarisation d'enfants de Saint-Cyr-l'Ecole et de Fontenay-le-Fleury dans les écoles desdites communes.**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Décide à l'unanimité** de conclure avec la commune de Fontenay-le-Fleury une convention de réciprocité relative à la scolarisation d'enfants de Saint-Cyr-l'Ecole et de Fontenay-le-Fleury dans les écoles publiques desdites communes.

**Article 2 :** Précise que cette convention sera conclue pour la durée de la mandature restant à courir (juin 2015 à mars 2020).

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de réciprocité.

**Monsieur DURAND :**

« Sur ces conventions, les deux, aussi bien pour Bois d'Arcy que pour Fontenay, vous nous présentez une démarche de simplification que nous approuvons et nous notons également que les exonérations réciproques de facturation devraient nous épargner un certain nombre de frais de gestion, surtout pour des montants qui peuvent s'avérer extrêmement faibles, si les échanges entre les deux communes sont équilibrés. Donc à ce propos, pour avoir une idée un petit peu plus précise on aurait souhaité connaître les chiffres d'échange d'enfants entre les communes de Saint-Cyr, Fontenay et Bois-d'Arcy et puis également j'en profite, peut-être pour émettre une réserve sur la convention que vous nous présentez. Vous indiquez que la convention s'arrête au mois de mars, c'est-à-dire quelques semaines avant la fin de l'année scolaire. On ne comprenait pas trop la démarche, on aurait peut-être préféré une convention qui s'arrête durant l'été afin d'avoir des années entières, premièrement pour éviter de mettre en place des facturations sur les mois de juin, juillet peut-être coûteuses pour pas grand-chose, et deuxièmement, parce que vous avez l'air de vous caler sur un calendrier politique avec une fin de mandat en mars 2020. On peut supposer que quelle que soit l'équipe en place en 2020, au mois de mars il y aura sûrement autre chose à faire que reprojeter cette convention. C'est pour ça qu'on aurait pensé plutôt à une convention qui s'arrête sur les années scolaires. »

**Monsieur LANCELIN :**

« C'est une bonne question. Alors sur le nombre d'enfants, je n'ai pas le chiffre exact, environ une dizaine entre Fontenay et Saint-Cyr et 1 ou 2 entre Saint-Cyr et Bois-d'Arcy. Très faible avec Bois-d'Arcy. »

**Monsieur DURAND :**

« Quand vous dites une dizaine, c'est équilibré ? C'est quoi : 5 qui rentrent / 5 qui sortent ? »

**Monsieur LANCELIN :**

« Oui, c'est à peu près équilibré. »

**Monsieur DURAND :**

« Donc, ce sont effectivement des montants très faibles. »

**Monsieur LANCELIN :**

« Tout dépend ce que vous appelez des montants très faibles. C'est 900 € par enfant en classe maternelle et plus de 600 € pour les enfants en classe élémentaire. »

**Monsieur DURAND :**

« Et vous prenez 5 fois 500 et vous récupérez 5 fois 500 ? »

**Monsieur LANCELIN :**

« De toute façon c'est une ligne comptable qui ne sert pas à grand-chose. Effectivement. »

**Monsieur le Maire :**

« La prolongation, il y a un petit problème, c'est qu'on ne peut pas s'engager pour la ville avec laquelle on a passé une convention. Imaginez que l'équipe municipale de l'autre côté... »

**Monsieur LANCELIN :**

« Oui, mais elle n'a de l'intérêt que si elle est des deux côtés. »

**Monsieur DURAND :**

« Ça veut dire que vous proposez de la passer sur fin juillet ? »

**Monsieur le Maire :**

« Le problème c'est qu'on ne peut pas, étant donné que c'est une convention qui a été étudiée avec accord avec les deux communes, modifier de notre côté comme ça. »

**Monsieur LANCELIN :**

« On en parlera, j'ai une réunion, parce qu'on a décidé de se voir régulièrement avec les élus de Fontenay, de Villepreux et de Bois-d'Arcy, donc je leur en parlerai, mais je pense que ça ne posera pas de problème. »

**Monsieur GUERSON :**

« Il suffit que notre délibération soit ouverte. On propose d'étendre la jusqu'en juin, si ce n'est pas accepté, ce n'est pas accepté. »

**Monsieur le Maire :**

« On fera une modification, d'ici 2020 on aura le temps. »

**Madame DESJARDINS :**

« C'est juste une question de grammaire. Dans l'article 4, le deuxième paragraphe, il faudrait changer et écrire : dès lors que les deux maires ont donné leurs accords, c'est tout. »

- Réf : 2015/06/15

**OBJET : Convention de réciprocité relative à la scolarisation d'enfants de Saint-Cyr-l'Ecole et de Bois-d'Arcy dans les écoles desdites communes.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de conclure avec la commune de Bois-d'Arcy une convention de réciprocité relative à la scolarisation d'enfants de Saint-Cyr-l'Ecole et de Bois-d'Arcy dans les écoles publiques desdites communes.

**Article 2 :** Précise que cette convention sera conclue pour la durée de la mandature restant à courir (juin 2015 à mars 2020).

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de réciprocité.

---

- Réf : 2015/06/16

**OBJET : Répartition des subventions aux associations de parents d'élèves.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité que les associations de parents d'élèves ayant obtenu moins de 5 % des suffrages ne se verront pas allouer une subvention et que le montant correspondant sera partagé entre les autres associations représentant les parents d'élèves, soit en l'espèce, 19,38 € répartis à raison de 9,69 € à la FCPE et 9,69 € au GPEI portant ainsi le montant total pouvant leur être attribué respectivement à 925,02 € pour la FCPE et à 760,98 € pour le GPEI.

**Article 2 :** Décide de répartir le montant de la subvention de 1 686 € attribuée aux associations de parents d'élèves présentes dans les conseils d'écoles, au Conseil d'administration du collège Jean Racine, des lycées Mansart et Jean Perrin à raison de :

FCPE : 925,02 €

GPEI : 760,98 €

**Article 3 :** Approuve la répartition de la subvention attribuée à chaque association, à leurs groupements respectifs présents dans les écoles du centre ville, du quartier ouest, du quartier de l'Epi d'Or, du collège et des lycées conformément aux indications figurant ci-dessous :

	GPEI		FCPE		Montant attribuable par quartier, collège et lycée
	% voix / ville	Montan	% voix / ville	Montant	
Montant de la subvention pour le quartier Centre Ville	34.04 %	259,04 €	29.96 %	277,14 €	536,18 €
Montant de la subvention pour le quartier Ouest	6.71 %	51,06 €	26.20 %	242,35 €	293,41 €
Montant de subvention pour le quartier Epi d'Or	17.98 %	136,82 €	7.95 %	73,54 €	210,36 €
Montant de subvention pour le Collège	20.64 %	157,07 €	15.30 %	141,53 €	298,60 €
Montant de subvention pour le lycée Mansart	20.63 %	156,99 €	13.31 %	123,12 €	280,11 €
Montant de subvention pour le Lycée J. Perrin	0,00%	0 €	7.28 %	67,34 €	67,34 €
<b>Total par association sur la commune</b>	<b>44,56 %</b>	<b>760,98 € (1)</b>	<b>54,29 %</b>	<b>925,02 € (1)</b>	<b>1686 €</b>

(1) le montant pouvant être attribué à la FCPE et au GPEI est sans lien avec le pourcentage des suffrages obtenus sur le plan communal par ces associations de parents d'élèves, car il est majoré de la moitié de la somme ne pouvant être perçue par la PEEP (19,38 € : 2 = 9,69 €), cette association ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés.

• **Réf : 2015/06/17**

**OBJET : Répartition des subventions aux coopératives scolaires, foyers socio-éducatifs et maison des lycéens et aux associations UNSS-USEP.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Fixe à l'unanimité la répartition des crédits inscrits au budget 2015 relatifs aux subventions versées aux coopératives scolaires, foyers socio-éducatifs, aux associations UNSS-USEP telle que définie ci-dessous :

**1° Subventions aux coopératives scolaires - Année scolaire 2014-2015**

Etablissements scolaires	Effectifs	Montant de la subvention
Ecole R. Desnos	108	216,33 €
Ecole P. Langevin	141	282,43 €
Ecole V. Hugo	136	272,41 €
Ecole J. Macé	165	330,50 €
Ecole H. Wallon	117	234,36 €
Ecole L. Jouannet	138	276,42 €
Ecole E. Bizet	179	358,54 €
Ecole J. Jaurès	332	665,01 €
Ecole I. Joliot-Curie	294	588,89 €
Ecole R. Rolland	367	735,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 977</b>	<b>3 960 €</b>

**2° Subventions aux Foyers socio-éducatifs et maison des lycéens - Année scolaire 2014-2015**

Etablissements scolaires	Nombre d'adhérents	Montant par adhérent	Montant de la subvention
Lycée Perrin	45	2,20 €	99 €
Lycée Mansart	740	2,20 €	1 628 €
Collège J. Racine	50	2,20 €	110 €
<b>TOTAL</b>	<b>835</b>	<b>2,20 €</b>	<b>1 837 €</b>

**3° Subventions aux associations UNSS-USEP des écoles maternelles et élémentaires -Année scolaire 2014-2015**

Etablissements scolaires	Nombre d'adhérents	Montant par adhérent	Montant de la subvention
Ecole I. Joliot-Curie	0	1,65 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1,65 €</b>	<b>0 €</b>

#### 4° Subventions aux associations UNSS-USEP du collège et lycées – Année scolaire 2014-2015

Etablissements scolaires	Nombre d'adhérents	Montant par adhérent	Montant de la subvention
Lycée Mansart	30	1,29 €	38,70 €
Lycée J. Perrin	129	1,29 €	166,41 €
Collège J. Racine	206	1,29 €	265,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>1,29 €</b>	<b>470,85 €</b>

**Article 2 :** Approuve la répartition des subventions attribuées à chaque coopérative, à chaque foyer socio-éducatif, maison des lycéens, à chaque association UNSS-USEP des écoles maternelles et élémentaires, du collège et des lycées, conformément aux indications figurant ci-dessus.

• **Réf : 2015/06/18**

**OBJET : Subvention exceptionnelle aux classes à Projet Educatif Artistique et Culturel (PEAC) de l'école élémentaire Jean Jaurès**

**Article 1 :** Décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE) de l'école élémentaire Jean Jaurès pour son Projet Educatif Artistique et Culturel (PEAC) dans le cadre d'un partenariat avec le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Article 2 :** Précise que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65 nature 6574.

• **Réf : 2015/06/19**

**OBJET : Convention entre le Département des Yvelines et la commune de Saint-Cyr-l'Ecole relative aux missions de protection infantile, protection maternelle, planification et d'éducation familiale.**

**Article unique :** Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative aux missions de Protection Infantile, Protection Maternelle et de planification et d'éducation familiale avec le Département des Yvelines pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Madame OGER :**

« Sauf erreur de ma part, je crois qu'il y a des travaux qui vont être prévus pour une crèche sur cette zone-là, est-ce que la PMI va rester ouverte durant cette période-là ? »

**Madame DUCHON :**

« Non, il n'y a pas de changement au niveau de la PMI, rien ne bouge. Les travaux qui vont avoir lieu c'est le multi accueil qui déménage ...Non, il y a juste les locaux du multi accueil qui vont être occupés par la crèche familiale. »

**Suspension de séance de 21h25 à 21h35**

• **Réf : 2015/06/20**

**OBJET : Tarification des services municipaux.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Adopte avec 25 voix pour et 8 voix contre (Mmes BRAUN, DESJARDINS, M. DOUBLET, M. BLANES, Mme DECOSSE GUIHARD, MM. DURAND, GUERSON et Mme OGER) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 les tarifs suivants :

**I - Pour le périscolaire :****Révision des tranches de quotient :**

tranches	nouveaux quotients
de 0 à 103,14 €	S
de 103,15 € à 308,96 €	A
de 308,97 € à 514,77 €	B
de 514,78 € à 720,58 €	C
de 720,59 € à 926,38 €	D
au-delà de 926,39 €	E

**Restauration scolaire :**

S	A	B	C	D	E
1,50 €	2,11 €	2,65 €	3,16 €	3,70 €	4,21 €

**Restauration scolaire (PAI):**

S	A	B	C	D	E
0,75 €	1,05 €	1,32 €	1,58 €	1,85 €	2.10 €

**Garderie du soir :****accueil du soir (15h40 - 17 h30)**

S	A	B	C	D	E
1,47 €	1,94 €	2,44 €	2,91 €	3,41 €	3,88 €

**accueil du soir (15h40-19h)**

S	A	B	C	D	E
2,03 €	2,68 €	3,37 €	4,02 €	4,71 €	5,35 €

**Accueil du matin du lundi au vendredi (7h30-8h30):**

S	A	B	C	D	E
1,11 €	1,46 €	1,84 €	2,20 €	2,58 €	2,93 €

**Mercredi demi-journée (13h30-19h) sans repas :**

S	A	B	C	D	E
2,07 €	2,72 €	3,43 €	4,08 €	4,79 €	5,44 €

**Journée centre de loisirs (vacances scolaires / 8h30-19h) sans repas :**

S	A	B	C	D	E
---	---	---	---	---	---

4,70 €	6,18 €	7,79 €	9,27 €	10,88 €	12,36 €
--------	--------	--------	--------	---------	---------

**Stage découverte (8h30-19h) sans repas :**

S	A	B	C	D	E
5,30 €	6,97 €	8,78 €	10,46 €	12,27 €	13,94 €

**Sortie exceptionnelle sans repas (8h30-19h) :**

S	A	B	C	D	E
11,07 €	14,56 €	18,34 €	21,84 €	25,62 €	29,12 €

**Tarif pour l'accueil périscolaire du mercredi matin pour les enfants scolarisés dans les écoles n'appliquant pas la réforme des nouveaux rythmes scolaires :**

S	A	B	C	D	E
3,80 €	5 €	6,30 €	7,50 €	8,80 €	10 €

**Tarifs hors commune :**

accueil du matin	3,60 €
restauration	6,05 €
restauration PAI	3,02 €
forfait garderie 1 (avec TAP)	8,63 €
forfait garderie 2	11,12 €
garderie mercredi matin	12,50 €
mercredi demi-journée	7,62 €
Mercredi matin pour les enfants non scolarisés sur la Ville	12,50 €
vacances	15,90 €
stage découverte	19,20 €
sortie exceptionnelle	33,15 €

**Autres tarifs :**

Pénalités de retard paiement des factures:

- 1<sup>er</sup> rappel : avertissement
- 2<sup>ème</sup> rappel: **10,00 €**
- 3<sup>ème</sup> rappel : **10 % du montant de la facture avec un minimum de 10 €**

Pénalité pour non inscription à la restauration scolaire :

**6,50 €**

Pénalité pour retard des parents :

**10 €**

transport aller/retour

**2,00 €**

transport aller ou retour

**1,00 €**

**II - Pour le service Jeunesse :**

carte annuelle	5 €
sortie de proximité	4 € et 8 €
Sortie exceptionnelle	21 € et 31 €
stage régulier	58 €
stage ponctuel	33 €

**III - Pour le service culturel :****Théâtre Gérard Philipe :**

Intitulé de catégorie	Tarif plein	Abonnement 3 spectacles	Tarif réduit*
soirée d'ouverture	gratuit	gratuit	gratuit
Jeune Public	8 €	5 €	7 €
spectacles A	19 €	11 €	14 €
spectacles B	24 €	16 €	19 €
spectacles C	29 €	22 €	26 €
spectacles D	34 €	26 €	30 €
spectacles E	39 €	31 €	35 €

spectacles scolaires pour les écoles	4 €
--------------------------------------	-----

tarifs spectacles sorties du service périscolaire	4 €
---	-----

\*groupe de 4 personnes et plus (achat groupé) limité à 80 personnes (associations, comités d'entreprise), + de 65 ans, - de 25 ans non Saint-Cyrien, demandeurs d'emploi, personne bénéficiant de minima sociaux, familles nombreuses, personnes handicapées, ateliers de pratique artistique, services jeunesse.

Tarif groupe écoles, collèges et lycées	Tarif Pass'Jeunesse
gratuit	gratuit
6 €	4 €
7 €	9,50€
8 €	12€
9 €	14,50€
15 €	17€
15 €	19,50€

Tarif Défi Action Culturelle (5)
gratuit
6 €
6 €
6 €
6 €
15 €
15 €

**Case Ô Arts :**

	Tarif horaire	Forfait « journée »	2 <sup>ème</sup> journée	3 <sup>ème</sup> journée et plus
		8h	8h	8h
Saint-Cyriens collégiens, lycéens et étudiants	12 €	82 €	58 €	41 €
Saint-Cyriens	17 €	115 €	80 €	58 €
Extérieurs	25 €	167 €	117 €	84 €

**Autres tarifs :**

<b>Salon des Arts</b>	
par œuvre exposée	12,50 €
<b>Bar</b>	
café, thé, petite bouteille d'eau minérale et pétillante	1,25 €
soda, bière sans alcool	2,50 €
Barre chocolatée	1,25 €

**IV - Pour le service des sports :****Salle des fêtes :**

		Tarif commune	Tarif hors commune
semaine (du lundi midi au vendredi midi)	particuliers	300	400
	syndics	200	
	associations	gratuit	
week-end (du vendredi soir au lundi matin)	particuliers	600	1375
	syndics		
	associations		
jours fériés en semaine		437,50	875

**Installations sportives :**

<b>Entrainement installations extérieures : tarif horaire</b>	
Grand terrain semi stabilité	49,30 €
Petit terrain semi stabilisé	64 €
piste d'athlétisme	26,10 €
aire de saut	15,85 €
Traçage spécifique	13,55 €
Vestiaire supplémentaire	13,55 €
<b>Compétitions (tarif forfaitaire)</b>	
Grand terrain semi stabilisé	57,35 €
Petit terrain semi stabilisé	66,25 €
Terrain synthétique (nouveau tarif)	80 €
Piste d'athlétisme	58,75 €
Aire de saut	22,75 €
Traçage spécifique	13,55 €
Vestiaire supplémentaire	13,55 €
Terrain engazonné honneur I et II	87,50 €

**V – Marché communal :**

<b>TARIFS</b>	<b>par séance</b>
<b>PRIX AU METRE LINEAIRE (profondeur maximale de 2 mètres)</b>	
<b>ABONNES</b>	
place	2,60 €
Supplément encoignures	1,49 €
axe de nettoyage par mètre linéaire de façade	0,19 €
Droits de déchargement	
véhicule jusqu'à 2,5 T	1,24 €
véhicule de plus de 2,5 T	1,63 €
Redevance d'animation et de publicité par commerçant et par séance	1,56 €
<b>VOLANTS</b>	
par mètre linéaire de place occupée	1,06 €
Supplément par mètre linéaire de façade	0,60 €
Supplément taxe de nettoyage par mètre linéaire de façade	0,19 €
<b>Droits de déchargement</b>	
voiture à bras, brouette, remorque de cycle	0,30 €

**VI – Concessions :**

15 ans pleine terre	181,50 €
30 ans pleine terre	560 €
30 avec caveau	808,50 €
50 ans	1 600 €
Columbarium 10 ans	385 €
Columbarium 15 ans	660 €
Cavurne 10 ans	165 €
Cavurne 30 ans	440 €

**VII – Pôle technique :**

<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVE COMMUNAL</b>		
	<b>unité</b>	<b>tarifs proposés € TTC</b>
<b>I - INSTALLATIONS TEMPORAIRES TRAVAUX</b>		
échafaudage tous types	par m <sup>2</sup> les 14 premiers jours	10
	par m <sup>2</sup> /jour supplémentaire	1
Palissade en frontière du Domaine Public d'une largeur inférieure à 0,30 m	ml/14 jours	5
Palissade lorsqu'une bande du Domaine Public d'une largeur supérieure à 0,30 m est occupée	m2/14 jours	10
benne en dehors des palissades	par jour	20
toutes autres occupations du sol pour chantier maximum 20 m <sup>2</sup>	par jour	30
câble électrique d'alimentation de chantier et canalisations diverses privées en installation temporaire	ml/mois forfait minimum	2 20
support d'installation temporaire (tout mois commencé est dû)	par unité	5
armoire de comptage pour raccordement d'installation temporaire de chantier (tout mois commencé est dû)	unité/mois	50
neutralisation ponctuelle de chaussée (grue, livraison)	forfait 2 jours	150
<b>II -INSTALLATIONS POUR ACTIVITES COMMERCIALES</b>		
terrasses ouverte, commerces ambulants autres qu' étalages et barnums	m <sup>2</sup> /an	40
terrasses fermées, kiosque (au prorata la 1ère année selon la date d'installation)	m <sup>2</sup> /an	80
bulles de vente	m <sup>2</sup> /an	30
Commerces ambulants alimentaires (pizzas, food trucks.)	par jour	10

stationnement sur trottoir scooters pour livraison pizza	par emplacement/an au prorata en cas d'ouverture ou de cessation d'activité	360
stationnement ponctuel de véhicule (vente outillage, bus de jeux)	par jour	50
Activité commerciales motos, cycles et véhicules (exposition et stationnement)	m <sup>2</sup> /an véhicule/jour	40 20
Appareils distributeurs (type publicités immobiliers)	unité/an	50
Etalage barnum	m <sup>2</sup>	2,55 (prix étalage marché)
Stands (foire au grenier)	3 ml/jour/saint-cyrien 3 ml/jour/extérieurs	12 25
Petits cirques inférieurs à 1 000 places Cirques moyens compris entre 1 000 et 1 500 places Grands cirques supérieurs à 1500 places	par jour par jour par jour	50 150 500
manège seul > 35 m <sup>2</sup> (hors fluide)	par semaine	100
manège seul < 35 m <sup>2</sup> (hors fluide)	par semaine	70
occupation du domaine public par les forains manège > 35 m <sup>2</sup>	3 jours	300
occupation du domaine public par les forains manège entre 10 et 35 m <sup>2</sup>	3 jours	150
occupation du domaine public par les forains manège < 10 m <sup>2</sup>	3 jours	70
journée forfait eau		20
<b>III -DEMENAGEMENTS</b>		
mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	par jour	30
emplacement supplémentaire neutralisation de voie	par jour par jour	15 50
<b>IV- AUTRES OCCUPATIONS ET TARIFS DIVERS</b>		
Banques (distributeurs automatiques de billets)	m <sup>2</sup> / an	125
jardins familiaux	Par an	50
tournage de film (excepté projet scolaire ou étudiant)	par jour	500
antennes téléphonie mobile	négociation cas par cas	
location de fourreaux communaux	ml/an	2,25
Les enseignes, pré-enseignes et tout dispositif visible depuis la voie publique Superficie supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup> Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou	Par an	15,30

égale à 50 m <sup>2</sup>	Par an	30,60
---------------------------	--------	-------

**Taxe de séjour :**

tarif/nuit 3 étoiles	tarif/nuit 2 étoiles	tarif/nuit 1 étoile	tarif/nuit sans étoile
1,25 €	1,12 €	0,93 €	0,50 €

<b>tarif du droit de place du marché de Noël</b>	10,00 €		
<b>Foire aux greniers</b>	Tarif / pour 3 m linéaire		
pour les non st Cyriens participant à la foire aux Greniers	25,00 €		
pour st Cyriens participant à la foire aux Greniers	12,00 €		

**Article 2 : Précise** en ce qui concerne la taxation des enseignes au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), qu'elle entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que les tarifs maximaux applicables au titre de la TLPE étant relevés chaque année par arrêté ministériel (application de l'article L.2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales), l'actualisation de ces tarifs s'appliquera automatiquement sans délibération préalable de l'assemblée communale.

**Madame OGER :**

*« Effectivement, on est arrivé...enfin, vous êtes arrivé au bout, on est surtout arrivé au point le plus important de ce Conseil Municipal. C'est bien qu'on se soit aéré l'esprit avant, ça va permettre de bien suivre les chiffres. Ce qui est dommage c'est que ce soit encore en fin de Conseil Municipal parce qu'on aurait été encore plus frais si on avait commencé par ça et comme l'argent c'est le nerf de la guerre pour la collectivité, c'est aussi le nerf de la guerre dans les foyers et c'est un sujet, je pense qui aurait effectivement mérité qu'on le traite en début de Conseil Municipal quand on avait aussi les Saint-Cyriens présents.*

*Mais, la transparence ce n'est pas forcément la force de cette mandature, malheureusement on le répète trop souvent et la sensation qu'on a depuis 2014 c'est que pour vivre heureux, vivons cachés ou plutôt cachons ce que nous faisons.*

*Pour en revenir à la délibération sur cette nouvelle tarification des services, dans votre paragraphe qui portera les dépenses, vous indiquez un effort équitable entre hausse d'impôts et prix des services. Alors, une question toute simple : pouvez-vous nous préciser quand et comment les Saint-Cyriens auront le plaisir de constater que vos promesses de campagne sur la non hausse des impôts ne seront pas tenues ?*

*Comme je le disais la transparence ce n'est pas le fort de cette mandature, à tel point que vous demandez à nos concitoyens, sauf modification qui vient d'être annoncée, d'inscrire leurs enfants à des services sans connaître le coût, puisque officiellement c'était jusqu'au 12 juin, le 12 juin c'est demain et tout le monde devait avoir inscrit ses enfants en périscolaire avant demain, sans connaître le moindre coût de la tarification. La tarification que vous nous présentez ce soir, elle est simple, c'est : prenons le beurre et l'argent du beurre. Un exemple concret que chaque famille va comprendre très vite, j'ai une démonstration : le périscolaire. Je sais d'avance qu'effectivement vous allez me rétorquer que maintenant qu'ils ont les tarifs ils vont pouvoir se dédire, donc jusqu'au 12 juin ou modifier leurs inscriptions, malheureusement je ne suis pas sûre qu'ils vont*

savoir qu'ils ont un délai supplémentaire, d'autant que le delta entre les anciens tarifs et les nouveaux tarifs n'est pas anecdotique.

Décider qu'il est nécessaire de simplifier les tarifs pour simplifier l'organisation de la gestion, c'est une chose, mais ce n'est pas ce qui nous est présenté. Je vais prendre des exemples simples, parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes, on va prendre deux cas de familles : une famille anciennement à 20 %, catégorie A aujourd'hui et une famille 100 %, aujourd'hui catégorie E. Je vous épargne le mercredi qui bénéficie d'une tarification spécifique. Si l'enfant était gardé jusqu'à 17h ça coûtait à la famille à 20 % - 2,8 €/ mois et 13,84 €/ mois à la famille à 100 %. L'année prochaine ce sera 31 € pour la famille A (30 € d'écart) et 62 € pour la famille E, c'est plus de 1 000 % d'augmentation pour la famille A, des personnes qui ont déjà des revenus faibles et 350 % d'augmentation pour la famille E. Alors 30 € par mois de différence pour une famille ça peut paraître négligeable, mais c'est avec un seul enfant. Imaginez quand il y en a deux, trois, on arrive après à 60-100€ de différence pour une famille à faibles revenus. S'il était gardé jusqu'à 17h30 ça coûtait 10,96 € à la famille A, enfin à la famille à 20 % et 54,32 € à la famille à 100 %. Demain ce sera 20 € pour la famille A, augmentation de 183 % et une augmentation de 14 % pour la famille E. Enfin, et c'est le plus significatif car c'est l'horaire qui nous semble le plus usité par les parents, pour un départ à 18h ce qui coûtait 18,96 € à la famille A, enfin à la famille à 20 %, lui coûtera 42 €, soit 291 % d'augmentation et ce qui coûtait 54,32 € à la famille E, lui en coûtera 85 €, soit 58 % d'augmentation. Là encore 30 € d'écart pour la famille E avec un seul enfant.

Bref, non seulement ce sont les Saint-Cyriens qui trinquent, mais en plus ce sont ceux qui ont les revenus les plus faibles qui se voient augmenter avec les plus fortes augmentations de tarifs. Ça dépasse l'entendement et pour ceux qui n'auraient pas suivi le calcul, ne vous en faites pas, j'ai le tableau Excel, je n'ai rien inventé, il suffit de mettre les formules et elles sont très simples. Ah bien sûr, vous pouvez m'expliquer que mon calcul est erroné parce que je suis partie de 8 jours par mois pour les enfants bénéficiaires de TAP gratuits, puisque cette année ils bénéficiaient de TAP gratuits, donc 8 jours par mois, 2 jours par semaines, mais ça aussi c'était une de vos promesses de campagne, les TAP gratuits. Alors, oui en effet j'ai comparé avec le réel de 2014/2015, mais même si on mettait les jours payants, 4 jours... enfin, en mettant les TAP payants aux tarifs qu'on avait l'année dernière c'est encore 124 % d'augmentation pour la famille à 100 % et 454 % d'augmentation pour la famille à 20 % pour l'horaire à 17h.

Et là c'est vrai que c'est un autre sujet, ce sont les TAP. On a même pas vu le mot pourtant vous nous avez confirmé que les TAP seraient conservés l'année prochaine, 45 min par jour, sauf qu'aujourd'hui les TAP sont noyés au milieu de la garderie. Alors si les TAP sont maintenus à 45 minutes par jour tous les jours et qu'on n'a pas les tarifs des TAP, est-ce que ça veut dire que maintenant il n'y a plus de TAP ? Est-ce que les TAP ça devient simplement de la garderie payante ? Comment fait-on pour inscrire ses enfants uniquement aux TAP sans vouloir aller à la garderie ? Quel est votre engagement sur ce qui va être mis en œuvre dans les cadres des TAP pour se différencier de l'ALSH ?

Je ne vais pas m'étendre dans ma démonstration, comme je le disais les chiffres parlent d'eux-mêmes quant on est à des augmentations qui sont à plusieurs centaines de %, voire 1 000 %, chacun va très vite comprendre que quand il va recevoir tous les mois sa facture ça va être synonyme de douloureuse, donc je vous remercie d'avance pour les réponses que vous allez nous apporter et je voudrais vous proposer de modifier la grille tarifaire. On peut comprendre qu'il y a un souci de gestion, on peut comprendre qu'effectivement il y a besoin de simplifier, maintenant nous vous demandons de revoir votre grille tarifaire en présentant une tarification tenant compte de la récréation et des TAP l'après-midi, donc de 15h40 à 16h45 et ensuite de prendre effectivement deux tarifs correspondants à la garderie, comme vous voulez le faire, jusqu'à 18h et jusqu'à 19h et non pas 17h30, puisque sauf erreur de ma part aux informations qu'on a les parents sont plutôt concernés par 18h que 17h30. Merci d'avance. »

**Monsieur BUONO :**

« Les TAP sont compris dans l'ALSH. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, comme vous dites. Les parents avaient une demande qui n'était pas infondée, qui était de proposer un

*goûter à une heure où c'est encore le goûter. Donc les TAP ont lieu de 15h40 à 16h30, non entre 15h45 et 16h45. »*

**Monsieur LANCELIN :**

*« Ca va dépendre, entre les élémentaires et les maternelles ce n'est pas les mêmes horaires, mais enfin peu importe. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Mais globalement ça commence après l'école et effectivement on a choisi pour limiter le coût de fonctionnement de ce service de limiter le nombre de tranches qui imposent des contrôles supplémentaires, donc des coûts qui n'ont rien à voir avec la garde des enfants d'une part, et la qualité des prestations qui est fournie dans le cadre des TAP. »*

**Madame OGER :**

*« Vous confirmez qu'il n'est pas possible d'avoir accès qu'aux TAP ? »*

**Monsieur BUONO :**

*« Oui effectivement. »*

**Madame OGER :**

*« D'accord. Donc vous forcez les gens à faire de la garderie à leurs enfants ? »*

**Monsieur BUONO :**

*« Si vous le dites. »*

**Madame OGER :**

*« Je ne sais pas, c'est ce que je constate, il n'y a pas la mention une seule fois de TAP, il y a d'écrit garderie payante, garderie du soir. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Oui. »*

**Madame OGER :**

*« Pour moi garderie, pour moi ça ne veut pas dire la même chose que TAP. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Vous avez assisté à la commission où Henri LANCELIN vous a présenté la nouvelle organisation des TAP, donc les TAP sont compris dans la garderie. »*

**Madame OGER :**

*« Ce n'est pas la même chose, ALSH et TAP ce n'est pas la même chose et c'est là où on a besoin d'avoir vos engagements. Qu'est-ce qui va être mis en œuvre pour les différencier ? »*

**Monsieur BUONO :**

*« Ca vous a été présenté par Henry LANCELIN, il me semble qu'il vous a éclairé sur la question. »*

**Madame OGER :**

*« Alors, il me semble que là les Saint-Cyriens sont en Conseil Municipal public, la commission se déroulait entre élus. Chacun est intéressé pour savoir ce qui va être dans les TAP et ce qui va être dans la garderie:*

*Vous avez fait un sondage dans la ville où les résultats étaient flagrants, les parents étaient satisfaits des TAP cette année. »*

**Monsieur LANCELIN :**

« C'est pour ça qu'on les maintient puisqu'ils sont satisfaits.... »

**Madame OGER :**

« Oui, ils sont pas maintenus, ils ne sont pas présentés ce soir. »

**Monsieur BUONO :**

« Ils ne sont pas présentés, puisqu'ils sont comme l'année dernière. »

**Madame OGER :**

« Non, 45 min par jour, ce n'est pas 1h30 deux fois par semaine.... »

**Monsieur LANCELIN :**

« Les TAP, les Saint-Cyriens en étaient satisfaits, c'est pour cela qu'on les maintient. L'année prochaine il y aura 3h au lieu de 2h, donc on les prolonge. Il se trouve que les parents ont souhaité que les enfants aient le goûter plus tôt. Donc on n'a pas le choix, si on veut donner le goûter plus tôt il faut réduire la durée des TAP à 45 min, donc le choix était fait de façon à ce que les enfants puissent goûter plus tôt et maintenir les activités de temps péri-éducatif. »

**Madame OGER :**

« Donc vous me confirmer que les parents ne peuvent pas avoir accès qu'aux TAP ? »

**Monsieur BUONO :**

« C'est parfaitement exact. »

**Madame OGER :**

« On est ravi de l'apprendre. »

**Monsieur BUONO :**

« J'en suis certain. »

**Monsieur LANCELIN :**

« Madame OGER vous ne l'apprenez pas, puisque je vous l'ai présenté en commission. »

**Madame OGER :**

« Les Saint-Cyriens sont là pour apprendre les choses ce soir. Je suis là pour représenter la population, je ne suis pas là pour représenter Séverine OGER. Ce qui me revient à moi des familles, c'est le questionnement sur les TAP. Ils veulent savoir. Il y en a qui ne veulent pas la garderie, y en a qui veulent simplement les TAP. Il y en a qui veulent avoir des éclaircissements sur les tarifications avant de s'inscrire en périscolaire, on les oblige à s'inscrire sans la tarification. Il y en a qui veulent avoir des informations sur le prix des TAP, puisqu'ils ont bien compris que ça allait devenir payant avec le sondage que vous avez réalisé. Ils n'ont pas d'information. »

**Monsieur le Maire :**

« Je vous signale Madame OGER que lorsque nous avons fait les TAP, j'avais dit et j'avais écrit qu'on le ferait gratuitement la première année et qu'on verrait en fonction des conditions. »

**Monsieur BUONO :**

« Il n'est pas question de mobiliser des personnes qui vont faire le contrôle de la sortie des TAP 45 minutes, après la sortie des écoles. Ça coûte de l'argent qu'à notre sens est mal dépensé. Vous n'êtes pas de cet avis, c'est compris, il n'y a pas de problème. »

**Monsieur GUERSON :**

« Les commissions sont des moments où les élus se réunissent pour, on va dire, préparer, discuter, amender et éventuellement prendre connaissance d'un sujet un peu complexe. Il y a une chose qui est radicalement différente, c'est ce qui peut être dit entre nous en commission et qui n'a pas vocation à être la voix de la majorité municipale et ce qui est dit en Conseil Municipal, délibération à l'appui. Donc, vous l'avez peut-être dit en commission que les TAP seraient intégrés dans les garderies, vous avez peut-être dit que la notion de TAP gratuits n'existerait pas, il est important pour nous de vous le faire répéter officiellement en Conseil Municipal PV à l'appui et j'en suis désolé. »

**Monsieur DURAND :**

« Je reviens très rapidement sur un point qui a été évoqué concernant les deux créneaux ou non. On a compris pour des questions de simplicité que vous souhaitiez vous en tenir à deux créneaux, avec une coupure qui se fait sur 17h30, donc un créneau 15h40-17h30 et un créneau 15h40 jusqu'à 19h. Les discussions que nous avons eues avec les parents montraient que les parents allaient plus fréquemment chercher leurs enfants autour de 18h plutôt que 17h30, c'est le sentiment qu'on avait eu en discutant à la sortie des écoles et la crainte que nous avons eue, c'est que ces parents, s'ils sont effectivement majoritaires dans ce cas, seront obligés de payer une tranche jusqu'à 19h pour aller chercher leurs enfants à 18h. C'est pour ça que nous avons souhaité vous soumettre cette évolution, donc changer le créneau limite de 17h30 en le passant à 18h, ce qui a l'avantage de respecter la limitation à deux créneaux que vous souhaitez, mais qui nous semblait pouvoir répondre aux attentes des familles. Donc, voilà, c'est la proposition toute simple qu'on faisait et dont on voulait discuter avec vous ce soir. »

**Monsieur LANCELIN :**

« Oui, effectivement c'est une bonne question, mais ceux qui vont chercher leurs enfants à 17h vont dire pourquoi est-ce que je payerai pour jusqu'à 18h ? Donc, on aura toujours de toute façon...à partir du moment où vous coupez en deux, il y aura toujours des gens qui viendront avant, après et il nous a semblé plus judicieux de passer à 17h30. »

**Monsieur DURAND :**

« En fait sur le créneau, effectivement si vous n'avez que 2 tranches, il y a un certain nombre de parents qui ne trouveront pas leur bonheur, mais c'est simplement qu'il nous semblait que les parents étaient majoritaires à aller chercher leurs enfants à 18h et on se disait quitte à faire une coupure dans la journée, autant favoriser les plus nombreux. Donc, c'est le sentiment qu'on a eu... »

**Monsieur LANCELIN :**

« Mais vous dites qu'ils sont plus nombreux, sur quelle base ? »

**Monsieur DURAND :**

« Je vous dis que c'est le sentiment qu'on a eu en discutant avec les parents à la fin. C'est qu'un sentiment, on n'a pas fait de statistiques. »

**Monsieur LANCELIN :**

« C'est un sentiment. D'autre part c'était difficile dans cette unique tranche horaire de fournir à la fois les TAP et à la fois le goûter. Donc, juste pour mémoire, une des difficultés qui est ressortie c'était un manque de récréation. Donc il fallait placer une petite récréation avant de commencer les TAP, plus le goûter. C'était un peu compliqué de faire ça jusqu'à 17h, c'est pour ça qu'on a choisi jusqu'à 17h30. »

**Madame DESJARDINS :**

« Vous avez prévu un tarif pour les distributeurs automatiques de billets. En général ils sont dans les locaux des banques ou vous en voyez dans les équipements publics tels que celui du marché ? »

**Monsieur BUONO :**

« Oui, on en a un dans celui du marché effectivement. »

**Madame DESJARDINS :**

« D'accord. Donc, ma conclusion c'est en fonction d'une augmentation insensée des tarifs. Vous pensez bien que nous allons voter contre. »

**Madame BRAUN :** « Moi je voulais juste vous demander au sujet des lettres que vous avez mises pour différencier les différents tarifs. Le social vous dites que c'est le 1<sup>er</sup>. D'accord. Est-ce que vous pourriez mettre A, B, C, D, E, F au lieu de mettre Social A, B, C, D, E ? »

**Monsieur BUONO :**

« Je vous donne une explication pour le S. Le S qui indiquait le tarif social, en réalité il n'y a pas une famille qui a droit spontanément à ce tarif. Depuis très longtemps d'ailleurs, c'est une demande qui vient de l'assistante sociale.»

**Madame BRAUN:**

« Vous êtes au tarif social, après vous passez au tarif A, alors qu'il y a très peu de différence, je pense qu'on mettrait A, B, C, D, E, F je ne vois pas ce que ça changerait. Puis-ce qu'on mettait 10, 20, 30, 40... »

**Monsieur BUONO :**

« Nous avons choisi de mettre S, parce que c'est un tarif qui est systématiquement demandé par l'assistante sociale. Il n'y a pas une famille qui en faisant calculer son quotient arrive dans cette tranche-là. Vous êtes à 40-50 %, vous êtes surendetté, un truc comme ça, donc vous avez une feuille d'impôt qui vous mets dans une tranche, vous êtes en situation où vous avez perdu votre boulot par rapport à l'endettement que vous avez, vous allez voir l'assistante sociale et l'assistante sociale nous demande si on peut descendre les tarifs et à ce moment on les descend à ce niveau-là. Et puis bon, derrière il y a une prise en charge par le CCAS etc. »

• Réf : 2015/06/22

**OBJET : Avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture, la pose et l'entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Autorisation de signature.**

**Article unique :** Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture, la pose et l'entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX.

• Réf : 2015/06/23

**OBJET : Avenant n° 2 au marché relatif au transport en car pour la ville de Saint Cyr l'Ecole – Autorisation de signature.**

**Article unique :** Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché relatif au transport en car avec la société KEOLIS YVELINES.

- **Réf : 2015/06/24**

**OBJET : Subvention de la DRAC concernant les manifestations cinématographiques du Cinéma Les Yeux d'Elsa au titre de l'organisation du Festival « Les Yeux Pleins d'Etoiles ».**

**Article 1 : Sollicite à l'unanimité** une subvention de 3 500 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'organisation de l'édition 2015 du festival cinématographique intitulé « Les Yeux Pleins d'Etoiles »

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Maire à signer, en tant que de besoin, tous actes relatifs à l'attribution de cette aide financière pour l'année 2015.

- **Réf : 2015/06/25**

**OBJET : Approbation de la Charte de Qualité des Réseaux d'Assainissement.**

**Article 1 : Approuve à l'unanimité** la charte de qualité des réseaux d'assainissement établie par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.

**Article 2 : Décide** de faire appliquer la charte de qualité des réseaux d'assainissement lors de la réalisation de travaux d'assainissement de la commune.

**Article 3 :** Habilité Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Entend** les réponses de Monsieur le Maire aux questions de Madame DESJARDINS au sujet :

- du devenir du Centre Sémard,
- de l'accès au nouveau cimetière par les personnes handicapées.

**Monsieur le Maire :**

*Je vais vous donner lecture de la réponse aux questions posées par Madame DESJARDINS :*

*Donc, je rappelle que lors d'un précédent conseil vous avez informé le Conseil de la vente probable du Centre Sémard. Or, ce centre fait l'objet de différentes visites et d'après vous, parce que c'est vous qui me l'avez appris, ces visites se seraient faites sous la houlette de Monsieur LAVAUD. Est-ce que j'ai engagé des acheteurs ? Est-ce que j'ai mandaté Monsieur LAVAUD ? Si oui, à quel titre ? Est-ce que j'ai mandaté quelqu'un d'autre ? Est-ce que les occupants, si des occupants actuels vont disparaître tels l'Amicale Laïque et le CAO, il reste la LUSO, la Police, la crèche et la salle des fêtes ? Qu'y a-t-il de prévu comme locaux de remplacement ?*

*Alors premièrement : est-ce que j'ai engagé la recherche d'acheteurs potentiels ? Réponse : non.*

*La Ville a lancé une étude de faisabilité auprès de bureaux d'études. Après l'étude de faisabilité il y aura un appel à projet et c'est à ce moment-là que nous pourrons aviser sur les différents projets qui nous seront présentés.*

*Est-ce que j'ai mandaté Monsieur LAVAUD : non. C'est vous qui me l'avez appris. S'il a été vu au Centre Sémard c'est à son initiative personnelle, parce que je suppose qu'il a entendu la communication qui avait été faite au Conseil Municipal.*

*Est-ce que j'ai mandaté quelqu'un d'autre ? Toujours non.*

*Qu'est-ce qu'on va faire des locaux ? Un maximum de locaux et d'équipements, comme la micro crèche et la Police Municipale doivent rester en place, le projet de ville prévoit la construction d'équipements publics comme la Maison des Associations, il est évident à ce moment-là que les locaux seront transférés dans cette future maison des associations, mais on a le temps si vous voulez, d'avoir les différents projets pour savoir si des bâtiments seront conservés ou pas.*

*En ce qui concerne votre question concernant le nouveau cimetière : le cimetière a été fermé aux voitures après la plainte, plusieurs plaintes, plusieurs courriers, coups de téléphone lors de Monsieur le Maire, e-mails, pour des gens qui se plaignaient de la dégradation de tombes suite à la circulation de voitures, voire à des manœuvres au bord des tombes. Il y a beaucoup de cimetières qui sont fermés aux voitures, ne serait ce que le cimetière...l'ancien cimetière. Moi il se trouve que j'ai trois tombes à entretenir au Père Lachaise je peux vous dire que ça grimpe, eh bien il faut y aller à pieds, sauf si on a une carte de personne handicapée, mais il se trouve que le Père Lachaise a peut-être les moyens lui, vu la taille du cimetière d'avoir des gardiens. Alors, j'ai aussi été interpellé par des gens qui m'ont en parlé et j'ai donc décidé, qu'il serait ouvert le jeudi toute la journée aux horaires d'ouverture du public. »*

<b>Entend</b> la déclaration de M. GUERSON annonçant sa démission du Conseil Municipal.
---

*Monsieur GUERSON :*

*« Effectivement, j'ai demandé un espace d'intervention ce soir pour vous annoncer que ce Conseil Municipal est mon dernier Conseil Municipal. J'ai en effet décidé de mettre fin à cette séquence de représentant politique et je voulais vous en donner quelques raisons. Je ne souhaitais pas partir comme ça. J'ai...tout le monde sait que je suis né à Saint-Cyr-l'Ecole, j'ai rejoint la liste de Daniel FERRENBACH dans les années 2000 et je siége au sein de ce Conseil depuis 2008. Ça fait donc 14 ans que je suis dans un parcours politique sur Saint-Cyr et il était temps pour moi d'en faire un bilan. J'ai commencé obscur participant aux préparations de Conseil avec les élus de gauche de l'époque, j'étais 28<sup>ème</sup> de liste en 2001 et j'étais tête de liste en 2014, la boucle est bouclée aujourd'hui, au moins pour moi. Qu'aurais-je appris dans cette aventure ? J'aurais appris que dans le monde politique saint-cyrien, parce que je veux croire, je veux croire que c'est différent ailleurs, on est capable de brûler en place publique ce qu'on a adoré précédemment. Je vais vous passer les différents épisodes, les CALLOT, les GRONDIN, les DEMONTBEL, les ERASIMUS, les SOLECKI, aujourd'hui tout ça c'est de l'histoire ancienne et elle n'appartient qu'à ceux qui l'ont vécue.*

*J'ai appris aussi que nos approches des différents problèmes de société sont presque toujours radicalement différentes et qu'à ce jeu s'impose toujours plus ou moins de violence. J'ai aussi appris que malgré un discours de façade, la majorité ne souhaite pas travailler avec son opposition et que des fois, l'opposition se braque et travaille contre elle-même. J'ai appris aussi au fur et à mesure du temps que la certitude des uns les enferme dans une logique sectaire dont ils n'ont plus conscience. En 2008-2009 certains de vos adjoints d'aujourd'hui m'expliquaient que c'était les anciens qui ne voulaient pas travailler avec la gauche. Aujourd'hui Messieurs et Mesdames, je peux vous dire que vous avez pris exactement leurs places et vous avez pris exactement la position des anciens, en allant même jusqu'à traiter vos opposants de sauvages.*

*Mais j'aurai surtout appris beaucoup sur moi, j'aurai appris que mon envie de travailler pour la Ville ne peut plus s'accommoder du rôle que l'on nous fait jouer ici. Venir une fois tous les deux mois pour livrer une guerre de tranchées, ça ne me convient pas, même si je l'ai encore fait récemment. J'avais mis deux ans lors de ma première mandature à m'apercevoir du rôle de potiche dans lequel on nous cantonnait, j'ai tenu, j'ai essayé de tenir le plus longtemps possible, mais aujourd'hui c'est fini. Et je vais le concrétiser par un dernier exemple. Je pensais que la nouvelle législation avec la représentativité des oppositions au Conseil Communautaire allait nous ouvrir des espaces. J'ai déchanté, j'ai déchanté très vite, j'ai déchanté au premier Conseil Communautaire, puisque Monsieur DEBAIN vous ne m'avez pas aidé à rentrer dans les commissions de VGP. Vous avez simplement omis de m'informer de la mécanique qui me permettait de siéger en commission. Je l'ai appris à 15h. Je pensais naïvement, parce qu'il m'arrive d'être naïf, que 4 représentants saint-cyriens c'était surement mieux que 3 représentants + 1, mais je me trompais. J'ai aussi appris sur moi que chaque intervention que je faisais en Conseil sur des sujets durs comme une gestion financière que je trouvais illogique, le Foyer Laroche, le CAO, l'Amicale Laïque, c'était autant de coups de canifs que je recevais au fur et à mesure, c'était autant de nuits*

*où je n'arrivais pas à dormir avant le Conseil ou je n'arrivais pas à dormir après le Conseil et que ma sensibilité ou ma sensiblerie, je pense que les amateurs de blagues l'utiliseront, ne me permettent pas de me détacher de ses joutes que nous avons de façon régulière et que nous avons de façon trop régulière. J'en veux pour preuve encore les qualificatifs et les quolibets de Madame Parfaite et ainsi de suite.*

*Mais bon, je vais finir sur une note optimiste, j'ai quand même rencontré des gens dans cette assemblée qui m'ont appris des choses. Des gens qui m'ont appris qu'ils étaient venus faire avec un parcours politique différent la même chose que moi. Et les nouveaux élus de droite que j'ai en face de moi ne m'en voudront pas, je vais en distinguer deux ce soir. Je vais remercier Danielle ARANEDER et Gaëtane DESJARDINS avec qui on a fait des commissions scolaires intéressantes, on a fait des commissions scolaires où on a discuté, où on confronté nos points de vue, où on a partagé, même si ces solutions étaient battues en brèche trois jours après en plein Conseil Municipal pour une somme modique de 234 €, vous voyez je l'ai encore en tête. Mesdames je vous remercie, on se retrouvera, on se retrouvera au marché ou ailleurs, mais je vous remercie d'avoir été là et je ne vais pas remercier tout le monde ce soir. Je vais remercier Eugène qui n'est pas là avec nous, Eugène EKOBO, on se retrouve une fois par an au Secours Populaire à Cabourg, à Trouville ou, ou... pas à Honfleur. Et on emmène les enfants et on fait la journée des oubliés des vacances. J'ai connu Eugène ici, je le vois deux fois par an, mais notamment une fois pour cette journée des oubliés des vacances. J'aurai une pensée aussi pour mon ami Dominique qui a eu la mauvaise idée, parce que c'est toujours une mauvaise idée, de mourir et de mourir le soir du premier tour. Dominique c'était mon partenaire, je savais qu'il allait mourir et il est mort ce soir-là. Ce soir-là je me suis dit : même si je gagne, il était 19h quand j'ai appris, même si je gagne, ce ne sera pas pareil quoi, il ne sera plus là, je savais qu'il ne serait plus là, mais là maintenant je sais il ne sera plus là. Donc, Dominique... voilà. Dernière pensée pour mes camarades de gauche, pour ce qui sont à côté de moi et puis qui... qui vont venir continuez à porter ici et dans la ville nos valeurs et nos positions et puis, si d'aventure c'était ma personne qui avait été le catalyseur d'un certain nombre des blocages actuels et que si la situation s'éclairait après mon départ, faites votre travail d'élus, travaillez pour la Ville et prenez toutes les opportunités qui vous seront offertes. Je vais rester avec vous, je serais un peu plus loin, mais je vais rester avec vous. Et puis une dernière phrase pour vous Monsieur DEBAIN, dans l'une de nos dernières discussions privées à l'occasion du décès de votre mère, vous m'avez dit : quand tout cela sera fini nous parlerons. Eh bien moi je suis à votre disposition parce que pour moi tout ça c'est fini. Merci à tous. »*

### **Applaudissements dans la salle.**

#### **Monsieur le Maire :**

*« Merci Monsieur GUERSON. Vous voyez, je vais vous regretter, c'est triste à dire comme ça, mais ...où ça va vous paraître étrange, mais j'ai toujours considéré que...enfin moi je vous considérais comme un homme bien, dans votre rôle, par moment exagéré, avec des analyses qui à mes yeux n'étaient pas toujours très justes, mais avec la manière dont vous voyez les choses, je pouvais comprendre et je comprenais ce que vous disiez, même si je n'étais pas d'accord. Ce n'est pas toujours le cas dans les propos de certaines autres personnes de.., aussi bien présentes dans ce Conseil ou qui ont été, voilà. J'espère qu'on se reverra en ville et puis comme vous me dites, on pourra peut-être parler. »*

#### **Monsieur GUERSON :**

*« Je vous confirme une chose, je vais rester un homme bien Monsieur DEBAIN, je confirme. »*

#### **Monsieur le Maire :**

*« Je vous remercie. »*